

membres du conseil municipal			
en exercice	présents	procurations	absent(s)
55	49	5	1
délibéré : Adopté à la majorité			

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du lundi 15 mai 2023

Le lundi 15 mai 2023 à 17h00, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du mardi 9 mai 2023 effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

délibération n° D-2023-120
objet : Compte Administratif 2022
rapporteur : Monsieur Jonathan BOCQUET
pièce(s)-jointe(s) : CA note synthétique

Président : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présent-e-s :

Madame Lucie MASTROLORITO, Monsieur Loïc CHABRIER, Monsieur Mohamed-Ali MOHAMED AHAMADA, Monsieur Stéphane FRIOUX, Monsieur Paul CAMPY, Monsieur Antoine COLLIAT, Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Virginie DEMARS, Monsieur Mahrez BENHADJ, Madame Sabrina BENHAIM, Monsieur Stéphane COLSON, Madame Anaïs D'HOSTINGUE, Madame Agathe FORT, Monsieur Floyd NOVAK, Madame Aurélie LOIRE, Madame Aurore GORRIQUER, Monsieur Lotfi DEBBECHE, Madame Pauline SCHLOSSER, Monsieur Cyril HAULAND-GRONNEBERG, Madame Sonia TRON, Monsieur Julien RAVELLO, Madame Emilie PROST, Monsieur Gaëtan CONSTANT, Madame Muriel BETEND, Madame Caroline ROGER-SEPPI, Madame Danielle CARASCO, Madame Cristina MARTINEAU, Madame Morgane GUILLAS, Monsieur Jacques VINCE, Madame Sylvie DONATI, Monsieur Antoine PELCÉ, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Marwa ABDELLI, Monsieur Sébastien CHATAING, Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Laurent QUIQUEREZ, Monsieur Jonathan BOCQUET, Monsieur Alain BRISSARD, Madame Antoinette BUTET, Monsieur Ikhlef CHIKH, Monsieur Yann CROMBECQUE, Monsieur Olivier GLUCK, Madame Melouka HADJ MIMOUNE, Madame Zemorda KHELIFI, Madame Agnès THOUVENOT, Monsieur Frédéric VERMEULIN, Madame Laura GANDOLFI, Monsieur Prosper KABALO, Monsieur Marc GIOUSE.

Procurations :

Madame Béatrice VESSILLER donne pouvoir à Monsieur Jacques VINCE, Monsieur Maxime JOURDAN donne pouvoir à Monsieur Alain BRISSARD, Monsieur Jacques GERNET donne pouvoir à Madame Morgane GUILLAS, Madame Katia DUBOUCHET donne pouvoir à Monsieur Jonathan BOCQUET, Madame Christine GOYARD GUDEFIN donne pouvoir à Madame Muriel BETEND.

Excusé-e-s :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Marwa ABDELLI.

En l'absence de Monsieur Van Styvendael, Madame Thouvenot prend momentanément la présidence du conseil municipal.

Mesdames, Messieurs,

Le **compte administratif 2022** récapitule l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de l'exercice budgétaire. Il fait apparaître les restes à réaliser qui seront repris dans une décision modificative et permet de déterminer le résultat de l'exercice.

Total des dépenses d'ordre et réelles	:	231 215 273,21 €
Total de recettes d'ordre et réelles	:	251 613 315,11 €

Ces chiffres intègrent le résultat reporté de l'exercice précédent. Le résultat global de clôture est, après prise en compte des restes à réaliser d'investissement :

2 684 286,99 €

L'évolution du résultat réel propre à l'exercice est le suivant :

En M€	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation 2022/ 2021
Recettes réelles de fonctionnement	165,27	176,18	6,60%
Dépenses réelles de fonctionnement	133,65	148,42	11,06%
Epargne brute	31,62	27,75	-12,23%
Recettes réelles d'investissement	44,66	44,65	-0,01%
Dépenses réelles d'investissement	53,64	61,09	13,90%

L'exécution 2022 est marquée par une forte hausse des dépenses de fonctionnement qui est supérieure à l'évolution des recettes. Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 11,06 % et les recettes de fonctionnement de 6,6 %.

Cela s'explique pour partie, par le label Capitale Française de la Culture qui a généré de nombreuses manifestations sur le territoire villeurbannais.

Les opérations de gestion courante, en fonctionnement, évoluent de façon relativement similaire aux données globales +11,02 % pour les dépenses et 6,33 % pour les recettes. Cela confirme le fait que le résultat budgétaire a pour socle les opérations habituelles.

L'épargne de gestion à 27,06 M€, est en diminution de -13,62 % et l'épargne brute hors cessions à 27,61 M€ de -12,36 %.

Le taux d'épargne brute hors cessions qui traduit le rapport entre l'épargne brute et le niveau de recettes réelles de fonctionnement passe de 19,08 % à 15,69 %.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à **61 092 512,87 €** en dépenses réelles et **10 980 091,52 €** en dépenses d'ordre. Les restes à réaliser représentent **26 444 526,91 €** en dépenses et **8 730 772 €** en recettes.

Dépenses réelles d'investissement	61 092 512,87 €
--	------------------------

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)	4 407 509,11 €
--	-----------------------

Ce chapitre recouvre deux types d'opérations. Le premier porte sur le remboursement de la part de capital d'emprunt soit 4,407 M€, pour mémoire 3,23 M€ en 2021. Le reliquat (inférieur à 0,1 K€) concerne des remboursements de cautions, déposées par des tiers notamment dans le cadre de contrats de locations portant sur des biens appartenant à la collectivité.

Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

4 851 297,25 €

Il s'agit de subventions destinées au financement de dépenses d'investissement d'organismes publics ou privés. Elles régressent par rapport à 2021 (8,69 M€ soit - 44,18 %). Cela a concerné notamment :

- le soutien au CCO pour la réalisation du projet l'autre Soie – La rayonne (1,47 M€),
- l'achèvement de la réhabilitation de la résidence Jean Jaurès (0,45 M€) par Est Métropole Habitat,
- les participations versées à la Métropole pour la ZAC la Soie (0,65 M€) et la rénovation de la rue du 8 mai 1945 (0,44 M€),
- l'aide à la performance énergétique (0,627 M€),
- la production de logements locatifs sociaux (0,509 M€),
- des dépenses d'équipement et de travaux réalisées par diverses associations culturelles (0,35 M€) dont le TNP (0,2 M€) et en matière d'économie solidaire (19 K€),
- le PIG immeubles sensibles (47 K€) et le programme Pipa (74 K€).

Le montant des restes à réaliser du chapitre 204 est de 2,909 M€. Il s'agit de crédits engagés non encore consommés du fait de l'état d'avancement des opérations concernées. Cela concerne principalement :

- l'audit et la rénovation thermique à destination des personnes privées et bailleurs sociaux (1,08 M€),
- le bâti au profit de la copropriété Saint-André (0,91 M€), et les dispositifs Pipa politique de la ville (0,213 M€)
- la production de logements sociaux (0,311 M€)
- diverses associations culturelles (0,113 M€),
- un fonds de concours à la métropole de Lyon pour la démarche artistique Zac de la Soie (98 K€).

Participations et créances rattachées (chapitre 26)

8 200 €

Une participation a été prise dans le capital de l'organisme foncier solidaire de la métropole de Lyon. Cette structure, au capital partagé entre différents bailleurs sociaux, collectivités publiques et acteurs du logement social, a vocation à développer les baux réels solidaires. Ce montage permet de dissocier le foncier du bâti, de produire du logement durablement abordable et l'accession à la propriété, en résidence principale, pour des ménages sous plafond de ressources.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

676 200 €

La ville attribue aux agents municipaux une aide remboursable à caractère social qui est considérée sur le plan comptable comme une immobilisation (26,2 K€ en 2022). Le montant de ces avances est remboursable sur la base d'un échéancier prédéfini, propre à chaque opération.

Par ailleurs, un nouvel acompte en compte courant a été versé au profit de la SVU (0,65 M€).

Opérations pour compte de tiers (article 4541)

9 955 €

Ce chapitre correspond à des travaux réalisés lors d'interventions d'office effectuées pour le compte de tiers dans le cadre des pouvoirs de police du maire en matière d'hygiène et de salubrité. Les sommes engagées font l'objet d'un recouvrement auprès des tiers concernés.

Les dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 51 139 351,51 € contre 41,64 M€ au CA 2021 (+22,8 %). Les principaux investissements réalisés sur ces chapitres sont les suivants.

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

3 185 064,35 €

Les dépenses de ce chapitre représentent 6,23 % **des dépenses réelles d'équipement** directes, en hausse de 15,96 % par rapport à 2021 (2,74 M€).

Ce chapitre enregistre, entre autres, les dépenses relatives aux frais d'études préalables à la définition de travaux (2,2 M€) et à l'acquisition de logiciels, de licences informatiques et brevets (0,93 M€).

Les études (2031) réalisées, ont notamment concerné :

- Scolaire avec la construction d'un groupe scolaire (GS) ZAC Grandclément (0,12 M€), l'amélioration thermique GS Jouhaux et Moulin (0,105 M€), la construction du GS provisoire Einstein – Croix Luizet (64 K€), mise en accessibilité GS René Descartes (26 K€), l'aménagement de plusieurs BCD, GS Jouhaux, Moulin et Zay (24 K€), l'extension et la rénovation de l'Orangerie du Centre de Plein Air (CPA) de Chamagnieu (22 K€), restructuration lourde GS Croix-Luizet (20 K€), extension et mise en accessibilité GS Lazare Goujon (15 K€) ainsi que diverses études (32 K€) sur plusieurs sites (GS provisoire Grandclément, Herriot, Renan-Nord, Saint Exupéry, Zay, cuisine centrale...),

- Sport avec création d'une tribune et de locaux pour le rugby, site Boiron Granger, (0,477 M€), extension et rénovation du complexe sportif Dominique Matéo (30 K€), construction de la salle conviviale du stade des Iris (9 K€) et rénovation du bassin d'hiver du CNEG (8 K€) ainsi que diverses études (17 K€) sur plusieurs sites (Astroballe, TSP Jean Monnet, gymnases Jeanne Desparmet-Ruello, Carré de Soie et tennis Boiron Granger),

- Culture et jeunesse, traitement thermique et mise en accessibilité de la MJC Damidot (38 K€), aménagement d'un équipement cinéma/jeunesse ZAC Gratte-ciel (26 K€), amélioration du confort d'été sur plusieurs sites ENM, MLIS, TNP (10 K€) et remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'ENM (8 K€),

- Administration générale avec le regroupement des services de la DGICV sur le site Dupeuble (66 K€), l'amélioration de l'accueil et de la sonorisation au 2^{ème} étage de l'hôtel de ville (62 K€), la construction d'une buvette place Grandclément (25 K€), la mise en accessibilité de la maison du citoyen (21 K€), le réaménagement des locaux du CCAS au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville (20 K€), l'accompagnement de la maîtrise d'usage pour le réaménagement du site Verlaine (9 K€) et diverses études (SSI, armoires électriques, rafraîchissement) à l'annexe de l'hôtel de ville (8 K€),

- Solidarité avec l'aménagement d'un pôle alimentaire en bâtiments modulaires sur le site de Raphaël de Barros (34 K€),

- Transition énergétique avec la réalisation d'un audit énergétique global (0,3 M€) sur l'ensemble des bâtiments communaux,

- Diagnostics et études préparatoires touchant l'ensemble des secteurs du patrimoine dans les domaines de la structure (56 K€), géotechnique, pollution des sols (33 K€), de l'amiante (32 K€), des réseaux (26 K€) ainsi que de la sécurité (18 K€),

- Espaces verts avec les études pour le réaménagement du parking Raphaël de Barros (62 K€), du jardin PUP Mansard (21 K€), pour l'espace de l'Europe Jean Monnet (11 K€) et place Mendès- France (20 K€),

- Informatique avec la fin de l'étude préalable au renouvellement du système de gestion des ressources humaines (39 K€), l'amélioration de la gestion de la relation avec les usagers à travers la plateforme téléphonique et la gestion du protocole (28 K€), l'analyse préalable pour la mise en œuvre d'une plateforme de dématérialisation et d'archivage numérique (23 K€), les études relatives à la cyber-sécurité (22 K€) et au déploiement de la vidéo-protection (7 K€).

En matière d'acquisition de logiciels informatiques (2051), les dépenses (0,93 M€) ont porté notamment sur la cyber-sécurité (0,11 M€), la vidéo-protection (41 K€), le système d'information géographique (66 K€), le site internet CFC 2022 (53 K€), la plateforme de dématérialisation (38 K€), la mise à jour du logiciel de gestion des horodateurs dans le cadre de l'évolution des modalités de gestion du stationnement payant (67 K€) et les besoins des services municipaux et évolutions de l'infrastructure du système d'information (0,48 M€),

Les restes à réaliser s'élèvent à 3,024 M€ et correspondent notamment :

- à l'achat de publications pour la passation de marchés (65 K€),
- aux concessions et droits (0,754 M€) dont acquisition de diverses licences (94 K€), remplacement du logiciel financier et des interfaces liées (0,3 M€), évolution du logiciel RH préalablement à son remplacement (0,23 M€) et divers autres besoins des services (dématérialisation, messagerie...),

- aux études préalables aux travaux (2,21 M€) avec notamment, cinéma et locaux jeunesse ZAC Gratte-Ciel (0,23 M€), Centre Nautique Etienne Gagnaire (0,16 M€), aménagement de l'Hôtel de ville (0,11 M€), GS Camus (0,11 M€), Zola (73 K€), Jaurès (59 K€), Lazare Goujon (54 K€), GS préfiguratif Einstein (36 K€) ; ateliers transports (89 K€), MJC Boneterre (71 K€), assistances à maîtrise d'ouvrage Mansard (56 K€) et ancien cimetière (53 K€), projet de service DSI (50 K€), audit de cyber-sécurité (44 K€), parking de Barros (43 K€), médiathèque du Tonkin (39 K€), ateliers Dupeuble (36 K€), parc de la Feyssine (30 K€), EAJE des Gratte-Ciel (30 K€), Espace de l'Europe Jean Monnet (29 K€), rafraîchissement annexe de l'Hôtel de ville (29 K€), diagnostic amiante (28 K€), EAJE Gratte-Ciel (24 K€), géo-référencement des installations d'éclairage public (22 K€), vidéo protection (20 K€), Buers nord (24 K€), stade Severine (23 K€) et complexe sportif du Lugdunum (20 K€).

Immobilisations corporelles (chapitre 21)

13 376 428,74 €

Ce chapitre regroupe les crédits consacrés aux immobilisations corporelles (terrains, constructions, installations, matériels et outillage techniques). Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **26,16 % des dépenses réelles d'équipement**, en hausse de 91,6 % par rapport à 2021 (6,98 M€).

En 2022, la ville, en matière foncière, a procédé à l'acquisition de divers biens immobiliers afin de constituer des réserves ou développer des projets :

- 12, rue Baudin, terrain d'assiette du pôle sportif de Cusset (0,62 M€),
- 13, avenue de la Rize (0,66 M€),
- 19b, rue Sembat, (0,47 M€),
- 22, rue de Venise (0,47 M€)
- solde du paiement du Centre social des Buers, (0,42 M€),
- 23, rue Basch (0,33 M€),
- 30, rue Bourgchanin (0,29 M€),
- 30, allée des Cèdres, ex pharmacie Saint-André (0,27 M€),
- 26, allée des Cèdres (80 K€),

Les autres dépenses d'immobilisations corporelles ont essentiellement concerné l'achat :

- de matériels techniques et d'outillage (0,21 M€),
- d'installations générales (0,58 M€),
- de matériels et outillages de voirie (0,61 M€),
- du mobilier (1,14 M€) notamment en matière scolaire (0,76 M€) et les services,
- de matériels de transport (0,86 M€),
- de matériels de bureau, d'informatique et téléphonie afin de répondre aux besoins d'équipement ou de renouvellement (1,55 M€),
- l'achat d'autres immobilisations (3,78 M€) dont 2,6 M€ pour la mise en œuvre de bâtiments modulaires liés au GS Lafontaine.

Les reports (8,59 M€) concernent des matériels et mobiliers destinés à répondre aux besoins des services municipaux. Il s'agit entre autres de matériels de transports (2182) toujours dans le cadre du renouvellement du parc (0,615 M€) avec des délais de livraison accrus pour certains types de véhicules; de matériels informatiques pour le déploiement du télétravail et de la mobilité et de matériels de bureau (2183) pour 0,4 M€, de matériels divers (2188), pour 2,08 M€ avec notamment le GS Lafontaine (1,61 M€), de mobilier (2184) 0,45 M€, de matériels et outillages de voirie (21578) à 0,545 M€ avec la mise à niveau des horodateurs et autres installations générales et agencements (2135) pour 0,356 M€. A cela s'ajoutent, la participation à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique PUP Bussière, placette et cheminements (0,22 M€); l'acquisition de biens immobiliers (3,18 M€) dont le 20, rue de Wett (1,74 M€), de terrains dans le cadre des PUP Alsthom (0,15 M€) et Mansard, (0,25 M€), du 47, rue Garnier (0,37 M€), 18, rue du Canada (0,33 M€), 27 bis rue Ollier (0,13 M€) et le solde du terrain d'assiette du complexe sportif de Cusset (0,23 M€).

Immobilisations en cours (chapitre 23)

34 577 858,42 €

Les dépenses réelles de ce chapitre représentent **67,61 % des dépenses réelles d'équipement** en hausse de 8,34 % par rapport à 2021 (31,92 M€). Il s'agit notamment de travaux réalisés dans les secteurs suivants :

- Scolaire avec la construction du GS Simone Veil (5,83 M€) et du GS provisoire Grandclément (0,86 M€), l'extension GS Ernest Renan Sud (2,85 M€), la rénovation thermique des façades GS Louis Armand (0,67 M€), l'extension de la maternelle Sud et divers travaux (SSI, ascenseur, menuiseries) GS Saint Exupéry (0,606 M€), le démarrage de la restructuration lourde, sous mandat de maîtrise d'ouvrage, du GS Croix-Luizet (0,57 M€), extension et la rénovation de l'Orangerie du CPA de Chamagnieu (0,51 M€) ; création d'un escalier extérieur, réfection de la couverture et de peintures ainsi que divers travaux (contrôle d'accès, sols, menuiseries) GS Edouard Herriot (0,34 M€), rénovation des installations thermiques et raccordement au réseau de chauffage urbain, reprise de toitures et peintures GS Jean Jaurès (0,327 M€), remise en état du terrain du collège M^orice Leroux suite au démantèlement du GS provisoire Rosa Parks (0,325 M€), réaménagement de la BCD, réfection de peintures et divers travaux (contrôle d'accès, étanchéité, électricité) GS Jean Zay (0,22 M€) ; réfection de peintures, reprise d'étanchéité et divers travaux (occultation, sols, bornes vélo) GS Anatole France (0,2 M€) ; construction du GS provisoire Einstein / Croix-Luizet (0,19 M€), réfection de peintures, sanitaires et réseaux GS Louis Pasteur (0,18 M€), mise en place d'une ombrière et divers travaux (vitrages, plomberie, alarme) GS Rosa Parks (0,14 M€), réfection de peintures et de menuiseries ainsi que divers travaux (sols, électricité, désenfumage) GS Léon Jouhaux (0,14 M€), divers travaux à la cuisine centrale dont la création de bureaux en bâtiments modulaires (0,125 M€), rénovation des installations électriques GS Louis Armand (0,12 M€), rénovation dans différents restaurants scolaires (Herriot, Prévert...0,113 M€), travaux de sécurisation, de réfection des sols et de rénovation du préau GS Château-Gaillard (0,104 M€), rénovation de sanitaires, pose d'un abri vélo et divers travaux (menuiseries, métallerie) GS Jules Guesde (87 K€), rénovation des menuiseries et pose d'un abri vélo maternelle Prévert (89 K€), réaménagement de la BCD et divers travaux (électricité, menuiseries) GS Jean Moulin (89 K€), réfection de peinture et divers reprises (fermetures, sols, électricité) GS Antonin Perrin (77 K€), réfection de peintures et divers travaux (sols, sanitaires) GS Lakanal (59 K€), l'amélioration de la sécurisation et la peinture du préau GS Nigritelle Noire (58 K€) ainsi que différents travaux (électricité, plomberie, menuiseries ...) GS Berthelot, Camus, Croix-Luizet, Descartes, Renan Nord, Truffaut et Zola (49 K€),

- Culture-Jeunesse avec la mise en place d'un rafraîchissement et reprise des faux-plafonds à la MLIS (1,38 M€), amélioration du confort d'été et réfection d'étanchéités au Rize (0,42 M€), amélioration du confort d'été et passage en Leds de plusieurs salles à l'ENM (0,31 M€), sécurisation des toitures et remplacement du réseau incendie armé aux ateliers du TNP (0,11 M€), réfection d'étanchéités et adaptation du système du rafraîchissement du TNP (98 K€), aménagement de bureaux modulaires pour Capitale Française de la Culture (71 K€), réfection de peintures et sols à la Médiathèque du Tonkin (52 K€), réfection des réseaux et ascenseur MJC Damidot (46 K€), création de bureaux pour le service jeunesse GS Edouard Herriot (34 K€), réfections de toiture et de métallerie Théâtre de l'Iris (26 K€), travaux d'électricité et d'étanchéité Espace Tonkin (23 K€) et travaux de métallerie et de clôtures Ateliers Frappaz (19 K€),

- Vie associative avec des réfections sur les locaux de la Feyssine (76 K€), divers travaux (61 K€) sur des sites de la vie associative (Maison Berthy Albrecht, Maison de quartier des Brosses, Palais du Travail ...) et des adaptations techniques au CCVA (36 K€),

- Solidarité avec l'aménagement d'un pôle alimentaire en bâtiments modulaires sur le site de Raphaël de Barros (0,56 M€) et la sécurisation du bâtiment du Célibatorium (22 K€),

- Centres sociaux avec des réfections à la maison Croix-Luizet (31 K€), différents travaux (26 K€) dans plusieurs centres sociaux (Cusset, Ferrandière, Saint-Jean, ...); la finalisation de la rénovation du centre social Cyprien – Les Brosses (16 K€) et des travaux d'assainissement au centre social des Buers (13 K€),

- Petite enfance avec construction de l'EAJE Ellen Key (0,96 K€), réfection de la façade et du plan de change de la crèche Eugénie Niboyet (83 K€), réaménagement de locaux et passage en Leds crèche Nelly Roussel (62 K€), divers travaux (27 K€) dans les équipements petite enfance (Korczak, Truffaut, Tonkin, Victor Hugo), réfection de l'office et l'amélioration du confort d'été crèche L'Hormat (21 K€) ainsi que celui de la crèche Hannah Arendt (20 K€) ; aménagements de locaux au RPE Edouard Herriot (18 K€), démolition de la maison accueillant anciennement la crèche Pierrot s'en va-t-en garde (81 K€) pour permettre la réalisation de l'école transitoire sur le secteur Croix Luizet, rue Château Gaillard,

- Sport avec construction du gymnase Jeanne Desparmet-Ruello (2,48 M€), réfection du terrain synthétique du stade de la Viabert (0,58 M€), rénovation du bassin d'hiver et divers travaux (vidéo protection, métallerie, ascenseur) au CNEG (0,44 M€), reconstruction des bulles de tennis sur le site Boiron Granger (0,36 M€), construction de la salle conviviale du stade des Iris (0,34 M€), démarrage de la création d'une tribune et de locaux pour le rugby, site Boiron Granger (0,295 M€), poursuite du mandat de maîtrise d'ouvrage de la construction du complexe sportif ZAC de la Soie (0,246 M€), reprise du sol sportif de la salle des Gratte-ciel (0,23 M€); finalisation de la construction du complexe sportif Alexandra David-Neel (0,2 M€), remplacement du tableau de marquage et divers travaux de peinture à l'Astroballe (0,15 M€), passage en éclairage Leds des salles de Barros (0,13 M€), réfection du TSP Jean Monet (87 K€), branchement au réseau de chauffage urbain et passage en éclairage Leds gymnase Mollier (80 K€), démarrage du passage aux Leds salle des Gratte-ciel (77 K€), réfection des peintures du hall du bassin de la piscine Bouloche (66 K€), rénovation de l'éclairage du stade Fournière (54 K€), remplacement des cellules du transformateur stade Jules Guesde (27 K€), reprise de toiture gymnase Camus (24 K€), pose de pares ballons stades Eyquem et Cyprian (22 K€), réfections des équipements techniques complexe sportif des Broses (19 K€), et travaux de plomberie et chauffage au boulodrome de la ligne de l'Est (15 K€),

- Administration générale remplacement de la toiture de l'atelier automobile comprenant son désamiantage (0,327 M€), aménagement de bureaux, mise en place de contrôle d'accès et réfection des occultations à l'hôtel de ville (0,137 M€), aménagement de bureaux, mise en place de contrôle d'accès et réfection des armoires des ascenseurs de l'annexe (0,13 M€), aménagements de bureaux et vestiaires sur le site Dupeuble (93 K€), dans les locaux de la DRH (52 K€), divers travaux maison des aînés (occultation, plafonds, façade ... 29 K€), aménagement d'un local pour l'assemblée citoyenne (22 K€) ; divers travaux (occultations, métallerie,...) dans les MSP (21 K€) et aménagement dans les locaux récemment acquis tènement Kahn-République (32 K€),

- Cimetières avec le changement des menuiseries extérieures et la reprise de la fontainerie au nouveau cimetière (0,14 M€) et requalification des allées des cimetières (25 K€),

- Accessibilité achèvement des travaux GS René Descartes (0,15 M€), poursuite dans plusieurs GS Guesde, Prévert, Pasteur, Armand, Perrin, Truffaut... (95 K€) ; création de classe UEMA GS Jean Zay (58 K€) ; finalisation des travaux d'accessibilité dans différents sites administratifs, culturels, petite enfance et sportifs (49 K€) et création d'un sanitaire PMR à l'annexe de l'hôtel de ville (31 K€),

- Eclairage public avec les travaux d'installation d'un sanitaire public dans le cadre du déplacement du marché boulevard E. Reguillon (41 K€), études et travaux de mise en lumière du TNP (98 K€), mise en place des supports d'oriflammes pour Villeurbanne Capitale Française de la Culture (50 K€), divers études et travaux notamment dans le cadre du réaménagement du Cours Emile Zola (0,32 M€), voiries du Campus de la Doua (12 K€), requalification de la rue du 8 mai 1945 (0,196 M€), du PUP Fays (81 K€), travaux de tirage de fibre optique pour le raccordement des bâtiments communaux (0,231 M€), et de rénovation et d'enfouissement de réseaux aériens en lien avec le Sigerly (0,275 M€),

- Espaces verts avec les travaux d'aménagement des jardins de Jeanne, jardins partagés sur le PUP Gervais Bussièrès (0,196 M€), réaménagement du square de la Roseraie (0,166 M€), du jardin des Clairs bois (60 K€), achèvement des travaux du parvis du Rize (33 K€) ; divers travaux de réaménagement et de conformité parc de la Feysine (31 K€), jardin Vansteenbergh (17 K€); réaménagement du jardin des feuillantines (29 K€), jardins familiaux de l'Allée du Mens (17 K€), piétonisation de l'avenue Henri Barbusse (0,23 M€), réaménagement des cours élémentaire GS Château Gaillard (0,315 M€), maternelles A. Perrin (0,336 M€) et Jaurès (0,435 M€), élémentaires GS Saint-Exupéry (45 K€) et Camus (21 K€) : le financement des projets du budget participatif (28 K€).

S'ajoutent des préemptions, 71, rue Magenta (0,61 M€), 130, rue de la Poudrette (0,535 M€), 272, rue du 4 Août (0,59 M€), 49, rue Frappaz (0,41 M€), 49, rue Garnier (0,395 M€), 16, rue du Canada (0,365 M€) et 3-5-7, rue Rouget de l'Isle (0,25 M€).

Les **restes à réaliser** du chapitre 23 s'élèvent à 11,915 M€, ils concernent notamment les domaines :

- de l'éducation et du périscolaire avec la rénovation de l'Orangerie à Chamagnieu (1 M€), les travaux GS Croix Luizet-Einstein (0,73 M€), cuisine centrale (0,43 M€), GS Descartes accessibilité (0,18 M€), Moulin pour les BCD

- (0,13 M€), Lakanal (0,1 M€), Saint-Exupéry (89 K€), Armand (72 K€), Herriot (50 K€), Rosa Parks (36 K€), cours d'écoles Château-Gaillard (50 K€) et A. France (30 K€),
- petite enfance avec l'équipement du Samourai (54 K€),
 - culturel avec des travaux de rafraîchissement et façades de la MLIS (0,354 M€); des travaux à l'ENM (0,125 M€) et au Rize (27 K€),
 - sportif avec les travaux complexe sportif Cusset-Bonnevay (1,28 M€), stade des Iris (0,44 M€), terrain de sport de proximité Arago (0,24 M€), CNEG (0,14 M€), stade Jules Guesdes (27 K€), gymnase Jouhau (51 K€), salle des Gratte-Ciel (58 K€) et Astroballe (25 K€),
 - de l'aménagement urbain et paysager avec des travaux de réseaux d'éclairage et de génie civil (0,46 M€), mais aussi, les renforts de réseaux électriques HTA (0,57 M€); mise en lumière du palais du travail (0,11 M€), vidéo protection (0,1 M€), square de la Roseraie (0,26 M€), jardins Alsthom (0,124 M€) et Gervais Bussières (24 K€),
 - administratif et technique avec des travaux à l'Hôtel de ville (0,198 M€), aux anciens cimetières (44 K€) et Maison de Services Publics Clos Caroline (33 K€),
 - vie associative avec la MJC (0,127 M€) et la Maison du Citoyen (80 K€),
 - social avec les travaux sur l'aménagement du pôle alimentaire site de Barros (0,81 M€).

Sont aussi reportés des crédits (2,49 M€) liés à la préemption de biens immobiliers avec des locaux 16, rue Perroncel (1,8 M€), 11, rue Llacer (0,31 M€) et 88 rue, H. Kahn (0,12 M€).

Les dépenses d'ordre d'investissement d'un montant de **10 980 091,22 €** relèvent de deux chapitres :

- le chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections)
- le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 684 732,22 €

Ce chapitre comptabilise les reprises sur les subventions d'investissement perçues, relatives à des immeubles productifs de revenus. Ceci correspond à un amortissement des subventions encaissées pour la totalité de la dépense. La contrepartie de ces opérations est inscrite en recette d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) 10 295 359,30 €

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. En 2022, ces opérations correspondaient essentiellement à des intégrations d'avances sur des immobilisations corporelles (8,61 M€) et de frais d'études (1,66 M€).

La contrepartie de ces opérations est une recette d'ordre en section d'investissement (chapitre 041).

Recettes d'investissement

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (réelles et d'ordre) s'élèvent à 65 668 381,88 €, en augmentation de 13,71% par rapport à 2021 (57,75 M€). Les restes à réaliser en recettes d'investissement pour l'exercice 2022 s'élèvent à 8 730 772 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 44 654 289,01 € avec l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé (20 562 562,51€). Sans prise en compte de ce dernier, les recettes réelles représentent 24 091 726,5 € en baisse de 7,38% par rapport à l'exercice 2021. Le montant des opérations d'ordre atteint 21 014 092,87 €.

Recettes réelles d'investissement 44 654 289,01 €

Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 29 130 536,16 €

Ce chapitre enregistre une progression de 31,62 % par rapport à 2021 (22,13 M€). Ces 29,13 M€ se répartissent ainsi : 20,56 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisé consécutif à l'affectation des résultats 2021, contre 18,65 M€ sur l'exercice précédent soit une hausse de 10,28 %, 8,04 M€ au titre du fonds de compensation de la TVA en augmentation de 130,6 % (3,49 M€ en 2021). C'est un reversement forfaitaire par l'État, avec décalage d'un an, basé sur les dépenses réelles d'équipement de la ville

réalisées en N-1. L'augmentation en 2022, s'explique essentiellement par une régularisation (3,24 M€) pour des dépenses réalisées entre 2017 et 2020. Le montant perçu pour les dépenses relatives à 2021 s'élève à 4,8 M€, en hausse de 37,6% par rapport à 2021, traduisant l'accélération des dépenses d'investissement entre les exercices 2020 et 2021,

le reversement de 1/8ème de la taxe d'aménagement perçue par la Métropole de Lyon, générée par les autorisations d'urbanisme accordées sur le territoire villeurbannais s'élève en 2022 à 0,52 M€. Ce montant correspond à la perception de la taxe pour deux exercices, puisqu'en raison d'un retard de versement, le produit de l'année 2021 a été enregistré dans les comptes de l'exercice 2022.

Subventions d'investissement reçues (chapitre 13)

5 449 749,35 €

Ces subventions, en baisse par rapport à 2021 (9,49 M€), sont principalement constituées de :

1,95 M€ versés par l'Etat, dont 1,77 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ayant permis le financement de divers projets (Halle de tennis Boiron Granger, requalification thermique et accessibilité GS Louis Armand, construction du complexe sportif Jeanne Desparmet-Ruello, amélioration du confort d'été du Rize...); 89 K€ au titre du fonds de prévention de la délinquance (FIPD), 81 K€ pour le développement du numérique dans les écoles et 13 K€ du rectorat pour l'installation de capteurs de CO² dans les écoles,

0,83 M€ de divers financeurs dont l'Agence de l'Eau pour la désimperméabilisation des cours d'écoles (0,375 M€), la Métropole de Lyon (0,16 M€) dans le cadre des programmes « actions des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » (ACTEE), l'Agence Nationale du Sport pour la création du terrain Moulair (80 K€), l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information pour le programme de mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises (50 K€) et le CCAS pour le projet de pôle alimentaire « Archipel » (0,16 M€),

2,66 M€ de participations des promoteurs immobiliers à la réalisation d'équipements publics ou travaux de réseaux dans le cadre de différents PUP, Mansard (0,41 M€), Liberté-Fays (0,67 M€), Lafontaine (0,35 M€), Alstom (0,12 M€) et 1^{er} Mars (1,11 M€).

Emprunt et dettes assimilées (chapitre 16)

10 004 453,24 €

Les montants comptabilisés sur ce chapitre correspondent pour l'essentiel à la mobilisation d'emprunts (10 M€) destinés au financement des dépenses d'investissement de la commune. Ces emprunts correspondent à deux contrats souscrits, en juin, auprès d'Arkea-Crédit Mutuel (taux fixe de 2,08%) et de la Caisse d'Epargne (taux variable indexé sur l'Euribor 3 Mois) d'un montant de 5 M€ chacun. Fin 2022, l'encours de dette de la commune atteignait 50 M€, contre 44,4 M€ fin 2021. Le solde de 4,5 K€ correspond à l'encaissement de cautions de preneurs à bail de locaux appartenant à la ville.

Subvention d'équipements versées

22 696,20 €

Immobilisations en cours

16 844,47 €

Il s'agit de montants remboursés dans le cadre d'avances ou d'acomptes.

Autres immobilisations financières (chapitre 27)

20 054,59 €

Il s'agit des remboursements par les agents municipaux des prêts accordés par la Ville.

Opérations pour compte de tiers (article 4542)

9 955,00 €

C'est la contrepartie des dépenses réalisées lors d'interventions d'office effectuées pour le compte de tiers et qui doivent être recouvrées auprès des tiers concernés.

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 176 175 819,90 € et les dépenses réelles de fonctionnement 148 423 935,25 €. Le taux d'autofinancement, épargne brute rapportée aux recettes réelles (retraitées des cessions), s'établit à

15,69 % en baisse par rapport au CA 2021 (19,08 %). L'épargne brute hors cessions, en valeur absolue, baisse de -12,36 % soit -3,89 M€ à 27,61 M€.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 159 142 668,82 €, se répartissent en dépenses réelles (148 423 935,25 €) et dépenses d'ordre (10 718 733,57 €).

Les dépenses réelles de fonctionnement

148 423 935,25 €

Dépenses réelles de fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Charges générales 011	25 177 882,04	33 161 572,49	31,71%
Frais de personnel 012	82 303 080,76	88 887 197,92	8,00%
Atténuation de produits 014	1 632 300,00	1 939 256,45	18,81%
Autres charges 65	23 853 786,48	23 616 076,11	-1,00%
Groupes politiques 656	175 425,58	216 180,35	23,23%
Charges financières 66	233 816,33	348 062,78	48,86%
Charges exceptionnelles 67	270 080,37	255 589,15	-5,37%
TOTAL	133 646 371,56	148 423 935,25	11,06%

Charges à caractère général (chapitre 011)

33 161 572,49 €

Ce chapitre concerne notamment les achats de fluides, de fournitures, les services extérieurs, impôts et taxes. Il porte sur 22,34 % des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 31,7 % par rapport à 2021. Cette hausse conséquente s'explique pour partie par l'impact de la manifestation Villeurbaine Capitale Française de la Culture 2022 mais aussi de l'inflation sur certains postes et dans certains domaines, la reprise en année pleine d'une activité normale après les perturbations consécutives à la pandémie en 2020 et 2021.

Les dépenses de fluides hors carburant s'élèvent à 5,08 M€ (4,53 M€ en 2021) soit +11,96 % (0,542 M€).

Les dépenses d'eau et d'assainissement (60611) à 0,614 M€ sont en hausse (+21,24 % soit +0,107 M€).

L'évolution provient d'une part, d'une évolution tarifaire moyenne de 3,82 % entre 2021 et 2022. D'autre part, un dysfonctionnement au centre nautique Etienne Gagnaire des pompes de relevage du captage d'eau en nappe, permettant le remplissage des bassins, a nécessité un passage sur le réseau ville conduisant à un surcoût de 45 K€. Enfin pour mémoire, l'exercice 2021 avait été marqué par la fermeture de sites sportifs notamment balnéaires pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire ou de travaux ; ceci avait réduit les consommations qui retrouvent un niveau plus habituel en 2022.

Le gaz et l'électricité sont regroupés sous la nature 60612 « Energie-électricité » à 3,425 M€ en hausse de 4,6 % soit +0,154 M€. Cependant, les deux fluides ont connu des évolutions opposées. L'électricité voit les coûts de consommation augmenter de 12,08 % à 2,473 M€ (soit +0,266 M€) alors que les dépenses de gaz baissent de 0,117 M€ (-11,05 %) à 0,947 M€.

Pour le gaz, la ville intègre un groupement d'achat proposé par le SIGERLy dont la stratégie d'achat repose, depuis 2020, sur l'anticipation avec la répartition du volume acheté sur la durée globale du marché (jusqu'à 10 fois) et l'adaptation au plus près du contenu et de la forme des marchés, à chaque typologie d'achat. L'objectif est de bénéficier des baisses éventuelles et, limiter les hausses par rapport au marché de gros. Cela a permis d'atténuer l'effet des hausses historiques du prix du gaz.

Le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, afin de limiter l'impact de la hausse du marché de gros, ne concernait que les particuliers.

Le coût moyen constaté en 2022 a été de 55,1 € TTC/MWh. Par comparaison, le coût moyen du gaz était en 2021 de 47,1 € TTC/MWh, sachant que ce prix était exceptionnellement bas. Les conditions climatiques clémentes de l'automne 2022 (démarrage du chauffage fin novembre) additionnées à l'impact des travaux et des efforts faits sur le bâti ou les installations techniques ont permis une baisse des consommations de 23,4 % par rapport à 2021.

Pour l'électricité, l'Etat, pour pallier aux hausses inédites intervenues en 2022, a mis en place un bouclier tarifaire temporaire, en réduisant la taxe intérieure (TICFE), mais également en demandant à EDF de céder une part supplémentaire de produit ARENH.

L'addition de ces 2 mesures a permis de limiter largement la hausse des prix de l'électricité et a induit un remboursement du trop-perçu du début d'année par les fournisseurs en place, EDF et Total Energie, sur les factures de la ville à partir du mois d'août 2022.

Les dépenses de chauffage urbain (60613) continuent de progresser +0,277 M€ à 0,98 M€ (+39,5 %).

Le coût moyen observé sur l'année 2022 a été de 153,6 € TTC/MWh. En comparaison, il était de 92,7 € TTC/MWh en 2021. Cette hausse importante est due en très grande partie à la hausse historique du cours du gaz dont dépend à hauteur de 35 %, le coût du chauffage urbain.

La délégation de service public actuelle prévoit une actualisation mensuelle du prix et tient donc compte, presque en temps réel, de l'évolution du cours du marché du gaz. De plus là-aussi, aucun bouclier fiscal ou compensation n'a été instauré par l'Etat pour les professionnels comme la ville.

Les conditions climatiques clémentes de l'automne 2022 (démarrage du chauffage fin novembre) additionnées à l'impact des travaux et des efforts faits sur le bâti ou les installations techniques ainsi qu'à la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique ont permis une baisse significative des consommations par rapport à 2021 : 6 383 MWh en 2022 contre 7 721 MWh en 2021, soit une baisse de 17,33 %.

Dans le cadre de la politique de développement du raccordement au chauffage urbain, l'année 2022 a permis d'intégrer le groupe scolaire Jean Jaurès.

Les combustibles (60621) 60,1 K€ (+13 % soit +6,9 K€). En 2022, la consommation de bois a augmenté de 346 % sur le seul site de Chamagnieu (environ 116 tonnes pour 39,2 K€) par rapport à 2021. Ceci s'explique par l'aboutissement de plusieurs années de travail sur l'exploitation et l'optimisation de l'installation qui pâtissait de problèmes de conception.

Les marchés de fourniture de granulés bois (pellets) ont connus eux aussi une hausse historique résultant de deux phénomènes. D'une part la hausse importante des process de fabrication des granulés bois, basés sur le gaz et l'électricité, ont engendré une hausse significative du prix à la tonne (hausse de l'ordre de 50 % sur un prix de départ de 300 € la tonne). En conséquence, le titulaire du marché de la ville a demandé de ne pas reconduire son contrat dans les conditions initiales du marché. D'autre part, face à l'augmentation des énergies gaz, électricité et fioul, la demande sur l'énergie bois s'est fortement accrue dès le printemps 2022, conduisant à des pénuries.

Quant au fioul, deux sites restent concernés, le CPA de Chamagnieu et le bâtiment du cimetière israélite. L'installation de ce dernier site sera modifiée en 2023. A Chamagnieu, la chaudière fioul reste en place en secours ou complément des chaudières bois.

Cette énergie a connu, comme les autres, une hausse importante + 42% en moyenne sur 2022 par rapport à 2021. La baisse d'usage de cette énergie par rapport au bois est cependant significative.

Les carburants (60622) augmentent de 45,3 % à 0,3 M€ (+94 K€). Si le rythme de remplissage des cuves des ateliers peut jouer sur les volumes financiers engagés, l'exercice 2022 a été marqué par une hausse forte des tarifs des produits pétroliers avec 32% pour le GNV et 15,5 % pour le gazole.

Le poste des achats destinés à l'alimentation (60623) est en hausse à 2,55 M€ (+0,55 M€ soit +27,5 %). C'est le résultat cumulé d'une augmentation du périmètre d'activité et donc du nombre de couverts, de la poursuite de l'amélioration qualitative (Egalim) et d'une inflation qui s'est fait sentir au renouvellement des marchés en septembre 2022 (+8%).

En 2022, le nombre de repas est en forte progression à 1 3070 55 dont 162 175 pour les personnes âgées contre 1 074 000 l'année précédente soit +22 %.

Concernant la mise en œuvre de la loi Egalim, les objectifs sont atteints pour la restauration scolaire avec 52 % de produits sous signe de qualité (SIQO) dont 28 % de produits bio. Le renouvellement des marchés a permis d'intégrer 2 nouveaux lots spécifiques, légumes de 4^{ème} gamme frais bio et locaux (marché d'insertion) et viande bio locale. Ces lots fléchés représentent 56 K€ en 2022.

Concernant les postes de produits de traitement (60624), d'entretien (60631), d'équipement (60632) et les fournitures non stockées (60628), ils sont en hausse de +11,15 % soit +0,204 M€ à 2,035 M€. La hausse principale porte sur les fournitures de petit équipement (+11,57 % à 1,57 M€) avec CFC 2022 et les produits de traitement (+19,6 K€ à 49 K€) avec les besoins des centres balnéaires notamment.

Les fournitures administratives (6064) et autre type de fournitures (6068) sont en baisse de 12,6 % à 0,255 M€ (0,292 M€ en 2021). Si les autres fournitures baissent (-36,2 % soit - 58 K€), notamment en matière de petit équipement des classes (jeux, ballons..), les fournitures administratives, elles progressent (+16,8 % soit +22 K€). Les fournitures scolaires (6067) progressent de 1,7 % à 0,31 M€.

Le renouvellement des collections des médiathèques (6065) a été conforté (+18 K€ soit +5 % à 0,38 M€) en lien notamment avec les mini-mix.

Les vêtements de travail (60636) connaissent une nouvelle baisse à 0,295 M€ (-9 K€ soit -3,1 %) sans revenir au niveau 2019 (0,19 M€). Outre les fluctuations liées à la fréquence des renouvellements, ont joué aussi l'évolution des effectifs et des mesures résiduelles liées à la prévention du Covid.

Les locations mobilières (6135) sont en forte hausse (+1,267 M€ soit +241 %) avec les locations intervenues dans le cadre de l'organisation des manifestations de Villeurbanne CFC 2022.

Les locations immobilières (6132) et les charges locatives et de copropriété (614) sont en légère baisse de 1,48 % soit -15,5 K€ à 1,033 M€. Si les locations baissent (-57 K€), les charges locatives et de copropriété elles, ont progressé (+41 K€ soit +10,7 % à 0,429 M€), tenant compte de l'évolution des prix mais aussi de la composition du patrimoine municipal.

Les contrats de prestation de services (611) sont en progression à 0,796 M€ (+7,7 % soit + 57 K€) en relation avec notamment un fonctionnement revenu à la normale en matière de petite enfance après les effets résiduels de la crise sanitaire en 2021 mais aussi l'achat complémentaire de places de crèches.

L'entretien des terrains (61521) croît (+12,1 % à 0,778 M€). Cela concerne les espaces verts, les cimetières, les terrains sportifs, la gestion des encombrants et la propreté canine.

L'entretien du bâti (615221/615228) évolue de +60 K€ à 0,687 M€ (+9,6 %). Les dépenses sont en relation avec les surfaces concernées, en augmentation et, des interventions correctives sur le patrimoine qui ne sont pas totalement prévisibles. Elle intègre aussi les contrôles des installations, réalisés selon des périodicités variables et des périmètres différents d'une année sur l'autre.

L'entretien des réseaux (615232) est quasi stable à 0,162 M€ (+1,9 % soit +3 K€). Les dépenses portent sur l'accompagnement des travaux de rénovation, les opérations de remplacement des appareils vétustes ou la remise en état en matière d'éclairage public ou de vidéo-surveillance.

Les frais de maintenance (6156) sont en hausse de 0,15 M€ à 1,408 M€ soit +12,2 %.

Il est à noter que l'indice BT01, un des index composite qui reflète l'évolution des coûts dans le secteur du bâtiment (salaires et charges, coût des matériaux, coût du matériel, frais de transports, frais d'énergie...) a évolué de plus de 6 % en 2022 après 5,6 % en 2021.

L'entretien des biens mobiliers (61558) ressort à 0,309 M€ (+35 K€ soit +12,8 %).

Les frais d'assurance (6161, 6162 et 6168) passent de 0,316 M€ à 0,412 M€ (+30,2 % soit +95 K€). L'évolution des bases des risques déclarés, dommages aux biens (patrimoine), flotte automobile, responsabilité civile (masse salariale), la sinistralité et des tarifs appliqués par les assureurs conduisent à des évolutions annuelles. Cependant, l'exercice a été marqué par la conclusion d'une assurance construction dommage ouvrage pour couvrir les risques du chantier de la rénovation du complexe sportif Boiron-Granger (85 K€).

Les études et recherches (617) 0,104 M€ (+58 K€ soit +128 %) varient d'un exercice à l'autre. Sont menées des études sur le devenir des Gratte-Ciel, dont le terrain d'assiette propriété de la ville fait l'objet d'un bail emphytéotique conclu avec la SVU, le projet de maraîchage à Chamagnieu, le développement du stationnement payant.

La documentation générale et technique (6182) +26,6 K€ à 0,11 M€ (soit +31,2 %) tenant compte, outre les nouveaux abonnements, de l'augmentation des coûts d'abonnement en 2022.

Les versements à des organismes de formation (6184), 0,63 M€ (+0,193 M€ soit +44,1 %) portent sur des formations collectives ou individuelles, suivies par les agents. Elles s'ajoutent aux formations réalisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, financées via la contribution de la ville sur la base de la masse salariale. L'exercice connaît une évolution conséquente liée au nombre d'agents nouvellement arrivés, à un rattrapage après deux exercices bousculés par la pandémie mais aussi, aux dépenses liées à l'apprentissage et l'insertion professionnelle ainsi qu'à l'utilisation du compte personnel de formation.

Les autres frais divers (6188) connaissent une progression à 0,31 M€ (soit +33,3 % soit +78 K€). Cela intègre, entre autres, les frais d'impression des bulletins de paye, la prestation de recouvrement mise en œuvre par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) du Forfait Post Stationnement (FPS), des frais liés aux élections et des ré-imputations comptables de prestations.

Concernant les honoraires pour les professions libérales (6226), frais d'actes et de contentieux liés aux prestations juridiques (6227) et rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers en matière de services (6228), ils sont en hausse à 2,52 M€ (+0,325 M€ soit +14,8 %). Cela concerne des missions, consultations juridiques mais aussi audits informatiques, prestations spécifiques, assistance à maîtrise d'ouvrage dont la nature fait qu'elles ne sont pas forcément toutes reconduites d'un exercice sur l'autre. Cela porte notamment sur le suivi de la qualité de vie au travail, le déploiement du schéma de développement informatique et la transition numérique, les assistances fonctionnelles associées, le travail de réflexion sur la SVU à travers le devenir des Gratte-Ciel. Cela concerne aussi la poursuite des actions entamées sur le budget participatif et l'assemblée citoyenne.

Les frais d'annonce et d'insertion (6231) à 0,577 M€ progressent (+0,316 M€ soit +121 %). Il s'agit d'annonces relatives aux postes à pourvoir, publications dans la presse, communications et consultations de mise en concurrence des marchés publics. Les nombreuses manifestations culturelles de CFC 2022 ont été accompagnées par une démarche de communication.

En matière de fête et cérémonies (6232) et frais de réception (6257), l'évolution globale est une hausse de 0,289 M€ (+118 %) à 0,533 M€. Sont enregistrés sur ces postes, des événements spécifiques comme l'accueil de délégations, cérémonies de vœux. Plus spécifiquement en 2022, sont intégrées toutes les prestations (catering...) induites par les manifestations de Villeurbanne CFC 2022.

L'ensemble des dépenses de catalogues et imprimés (6236), publications (6237) et publicité, publications, relations publiques (6238) sont en hausse à 1,5 M€ (+97,1 % soit +0,74 M€). Ces dépenses recouvrent notamment la réalisation de programmes, affiches et visuels liés à des manifestations (exemple Villeurbanne CFC 0,245 M€), de documents papiers, l'impression des publications municipales avec des hausses de coûts liées à l'inflation (Viva +0,11 M€), d'imprimés administratifs (élections) et les contrats de prestations conclus avec des organismes sportifs (+0,25 M€). La crise sanitaire avait conduit à la réduction de ces dernières en 2021.

Les frais de transport de biens (6241), administratifs (6244), collectifs (6247) et de transports divers (6248) sont en hausse à 0,65 M€ (+40,97 % soit +0,19 M€). Sont imputés sur ces articles, des déménagements ou les frais liés à la réintégration de locaux qui font l'objet de travaux de rénovation, comme les groupes scolaires mais aussi le plan de déplacement de la collectivité, le transport des élèves des groupes scolaires pour les activités extérieures, les transports vers Chamagnieu des ALSH ou les séjours extérieurs et ceux liés à des manifestations. La progression est consécutive à la normalisation des activités du centre de Chamagnieu et en matière scolaire, notamment des transports vers les piscines, du nombre de bénéficiaires du PDE et à l'évolution des tarifs de façon générale.

Les frais de déplacement (6251) et missions (6256) à 83,6 K€ progressent (+39,7 K€ et +90,6 %) avec des déplacements plus nombreux liés à l'évolution substantielle des conditions sanitaires et d'activité.

Les frais de télécommunications (6262) augmentent + 50 K€ (soit +14,5 % à 0,395 M€) en liaison avec les événements de Villeurbanne CFC 2022 (Festival du réel, Royal de Luxe). Les frais d'affranchissement ressortent à 0,216 M€ (+37,7 K€ soit +21,2 %) avec des envois en nombre (élections professionnelles, scolaire...).

Les frais bancaires (627) continuent de progresser + 5 K€ à 28,4 K€. Le développement de l'utilisation des moyens de paiement dématérialisés, conjuguée à la ré-imputation des frais de dossier d'emprunt sur cette nature expliquent cette évolution.

Les concours divers ou cotisations à des structures d'échanges ou représentatives de certaines thématiques (6281) s'élèvent à 0,123 M€ (-6,7 K€ soit -5,2 %).

Les prestations de gardiennage (6282) sont quasi stables à 0,702 M€ (-8 K€ soit -1,1 %).

Les prestations de nettoyage qui concernent l'entretien des locaux municipaux (6283) sont en diminution à 0,901 M€ (-0,166 M€ soit -15,5 %). La prise en compte de l'augmentation des surfaces est tempérée par le recalibrage des prestations de nettoyage des locaux de travail et des services (groupes scolaires, réseau de lecture publique...) qui avaient été renforcées au plus fort de la crise sanitaire.

Les remboursements de frais à d'autres organismes (62878) 83 K€ (+46 K€ soit +126 %) correspondent essentiellement à des frais de concours destinés à permettre des recrutements sur des filières en tension (police municipale, puéricultrice).

Les autres services extérieurs (6288) ressortent à 4,34 M€ (+2,42 M€ soit +126 %). Cette progression est l'effet de Villeurbanne CFC 2022.

Les taxes foncières (63512) sont en forte hausse à 0,525 M€ (+30 % soit +0,12 M€). C'est la conséquence des évolutions du patrimoine du patrimoine avec les acquisitions, cessions, constructions et démolitions immobilières réalisées lors des exercices précédents.

Charges de personnel (chapitre 012)

88 887 197,92 €

L'évolution du chapitre 012, qui représente 59,89 % des dépenses réelles de fonctionnement, est de +8 % (soit une hausse de 6,58 M€). Les dépenses s'élevaient en 2021 à 82,3 M€). Cette évolution s'explique par l'impact des mesures nationales et locales suivantes :

L'impact des mesures nationales :

En 2022, le gouvernement a décidé d'une revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022 soit un coût de 1,32 M€. L'exercice 2022 a aussi été une année électorale avec 4 tours de scrutins pour les élections présidentielles et législatives, soit un coût 0,25 M€.

L'impact des mesures locales :

- **évolution du GVT** (avancements de grades et promotions) évolue en 2022 de 0,1 M€,
- **CFC 2022** : les manifestations qui se sont déroulées dans le cadre de CFC 2022, ont généré de nombreuses heures supplémentaires pour un coût de 0,12 M€,
- **créations de postes** : l'année 2022 a été marquée par la création de 112 postes, (82 postes permanents, 27 contrats de projets, 4 apprenti.es) soit une hausse du CA de +3,5 M€ pour les seuls postes permanents. Les créations concernent essentiellement le réseau de lecture publique avec 11 postes permanents en lien avec la création des minimix, la police municipale avec la création de 7 postes de policier, la direction éducation avec notamment 8 postes liés à l'évolution de la population scolaire, la direction des ressources humaines, création de 6 postes liés à l'évolution des effectifs de la ville, la direction du sport et la création de postes pour l'ouverture d'équipement sportif (complexes sportif David-Neel et Desparmet-Ruello).

- **évolution des effectifs** : induisant une augmentation des enveloppes de remplacement (+ 0,53 M€), accentuée par la vacance de plusieurs postes dans le secteur de la petite enfance notamment; progression des budgets spécifiques +0,23 M€ (contrats de projets) ; hausse du coût des apprentis de 86 K€ et une réduction du coût des emplois aidés -58 K€.

Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 656)

216 180,35 €

Les communes de plus de 100 000 habitants, en vertu des dispositions de l'article L 2121-28 du Code Général des Collectivités territoriales ont la faculté de contribuer aux dépenses de fonctionnement des groupes d'élus. Ce chapitre enregistre les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement (matériel, équipement, fournitures...) desdits groupes.

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

23 616 076,11 €

Ce chapitre représente 15,91 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement et enregistre une baisse de -1 % comparé à 2021 (23,85 M€). Il porte essentiellement sur des contributions aux organismes de regroupement (SYMALYM, ENM...), établissements publics comme le CCAS et les subventions de fonctionnement versées aux organismes de droit public ou privé comme les associations.

Les **contributions aux organismes de regroupement** (6554) passent de 4,03 M€ à 4,158 M€ (+3,15 % soit +0,127 M€). La contribution à l'Ecole Nationale de Musique (3,54 M€) progresse (+0,124 M€ soit +3,65 %) en tenant compte des crédits complémentaires attribués pour permettre à la structure de faire face aux conséquences de l'évolution du point d'indice et des fluides. La contribution à l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) progresse de 7 % à 33,1 K€ (soit +2,2 K€). Les contributions au Symalim (409 K€) et au PFIAL (0,172 M€) sont demeurées stables.

Les **contributions aux écoles privées** 2,134 M€ soit -0,55 % (-12 K€) baissent légèrement. Les modalités de calcul de la contribution municipale aux frais de scolarisation des élèves villeurbannais varient selon les coûts de fonctionnement des équipements municipaux propres à la ville et de la fréquentation des établissements privés par des élèves villeurbannais.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes publics** La subvention d'équilibre au CCAS s'élève à 4,17 M€ dont une partie (2 M€) a été versée sur l'exercice 2022 et le solde reporté sur 2023, en début du nouvel exercice. Le soutien global à la structure progresse de +14,64 % en 2022 (+0,53 M€) pour tenir compte des impacts RH (point d'indice et effets du Segur Santé) mais aussi du coût des fluides. Ce décalage de versement explique que, globalement les

subventions de fonctionnement aux organismes publics, d'un point de vue budgétaire, baissent de 4,14 M€ à 2,73 M€.

Parmi les autres organismes publics, la Caisse des Ecoles a perçu une subvention d'équilibre s'élevant à 0,496 M€, en hausse de +0,128 M€ soit +35 % dans le cadre des dispositifs du programme de réussite Educative (+24 K€) et la programmation de projets à caractère culturels (0,1 M€).

Les enveloppes de subventions versées aux autres organismes publics et notamment liées à des projets spécifiques sont en hausse de 0,107 M€ à 0,236 M€ (+84 %). Cela s'explique pour partie par le soutien aux actions initiées dans le cadre de Villeurbanne CFC 2022 et par ailleurs avec la montée en puissance des Projets d'Intérêt Général immeubles sensibles et de requalification de la copropriété Saint-André.

Les **subventions de fonctionnement aux organismes privés** s'élèvent à 13,21 M€ en hausse de 0,905 M€ (+7,36 %) par rapport à 2021 (12,3 M€). L'évolution concerne essentiellement :

- l'administration générale (-79 K€ à 0,585 M€ soit -11,9 %) avec notamment le Comité Social Villeurbannais pour lequel le calendrier de versement a repris son cours normal après un exercice 2021 marqué, du fait de la crise, par le double apurement des exercices 2020 et 2021,
- la remise à niveau du financement Usep (+43 K€ à 0,43 M€) après ajustement en 2021 lié à ses résultats,
- la culture (+0,695 M€ à 4,52 M€ soit +18,2 %) avec les subventions versées aux structures dans le cadre de l'organisation des manifestations de Villeurbanne CFC 2022,
- les structures intervenant en matière sociale et de solidarité (80 K€ soit +38 K€),
- en matière de développement économique, le soutien accru à la mission locale (+40 K€ pour le financement d'un poste de travailleur social) et au dispositif de territoires zéro chômeurs (0,209 M€).

Atténuation de produits (chapitre 014)

1 939 256,45 €

Ce chapitre (1,3 % des dépenses en hausse de 18,8 %) retrace essentiellement l'impact du Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC). Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales, calculé sur la richesse agrégée de l'ensemble composé de l'intercommunalité et des communes membres. Le montant global prélevé est redistribué au niveau national en fonction de la richesse relative des intercommunalités les unes par rapport aux autres. Les conditions posées par la loi ne rendent pas les communes et la Métropole de Lyon éligibles à ce fond. La contribution individuelle de la ville (1,777 M€) est en hausse (11,3 % soit +0,18 M€) par rapport à 2021.

En 2022, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation et du transfert de fiscalité des EPCI vers les communes qu'elle a induit, le Coefficient d'Intégration Fiscal, indicateur de calcul de la répartition du FPIC, est passé de 0,515 à 0,442 réduisant d'autant la contribution de la Métropole au FPIC.

En conséquence, malgré la baisse de la contribution globale, la part due par Villeurbanne a donc augmenté. La contribution de Villeurbanne au FPIC a représenté 5,4 % du montant total prélevé contre 4,7 % les quatre s années précédentes.

Le montant total prélevé en 2022 sur le territoire métropolitain est de 32,75 M€ (33,9 M€ en 2021) dont 16,9 M€ pour la Métropole et 15,85 M€ pour l'ensemble des communes membres (14,25 M€ en 2021). Le solde des dépenses de ce chapitre correspond à des remboursements de taxes indues, en l'occurrence un remboursement de taxe foncière.

Charges financières (chapitre 66)

348 062,78€

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette et aux frais de ligne de trésorerie liés aux contrats conclus. Ils connaissent une forte hausse de 48,9 % par rapport à 2021 (0,23 M€). Cette augmentation s'explique d'une part par la hausse de l'encours de dette (50 M€ fin 2022 contre 44,4 M€ un an auparavant) mais surtout par l'augmentation très vive des taux d'intérêt en 2022. A titre d'illustration, alors qu'en août 2021, la ville se voyait proposer un taux de 0,55% sur une durée de 15 ans, le même établissement bancaire prêtait en décembre 2022, à un taux presque 6 fois plus élevé (3,23%) pour une durée inférieure. Cependant, la faiblesse des taux long terme et la part relative des emprunts à taux variables conclus avant 2022 permettent de contenir le coût la dette. La qualité reconnue de la signature de la ville de Villeurbanne se traduit par un taux moyen qui demeure faible, quoi qu'en augmentation, de 1,22% au 31/12/2022 (contre 0,59 % fin 2021).

Charges exceptionnelles (chapitre 67)

255 589,15 €

Ce chapitre est en légère baisse par rapport à 2021 (-14,5 K€ soit -5,37 %). Le caractère exceptionnel des opérations qu'il retrace peut amener des variations importantes d'un exercice à l'autre. Les dépenses portent sur les titres annulés sur exercice antérieur (0,1 M€), les bourses et prix des dispositifs à destination des jeunes (62 K€), les intérêts moratoires (16 K€) et autres charges exceptionnelles (41 K€).

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 042)

10 718 733,57 €

Le chapitre globalisé 042 regroupe les opérations d'ordre de transferts entre sections. Des recettes d'ordre d'un montant équivalent figurent au chapitre 040 en investissement. Les articles 675 et 676 enregistrent les opérations d'ordre liées aux cessions. Ils permettent respectivement de constater la sortie des biens (valeurs nettes comptables des immobilisations cédées (1,6 K€), ainsi que les différences positives (plus-values) sur réalisation de cessions (0,136 M€). Il enregistre aussi les dépenses d'ordre relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles (10,58 M€).

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées au total à 176 860 552,12 €. Elles se répartissent entre recettes réelles (176 175 819,90 €) et recettes d'ordre (684 732,22 €).

Les recettes réelles de fonctionnement

176 175 819,90 €

Recettes réelles fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Variation
Produit des services 70	11 421 454,99	12 147 862,78	6,36%
Impôts et taxes 73	123 906 307,32	128 856 079,70	3,99%
Dotations et participations 74	27 943 803,37	32 636 731,68	16,79%
Autres produits 75	751 191,94	751 477,42	0,04%
Atténuation de charges 013	446 135,08	488 324,86	9,46%
Produits financiers 76	498,16	577,20	15,87%
Produits exceptionnels 77	796 132,77	1 235 388,26	55,17%
Reprises sur provisions 78	-	59 378,00	
TOTAL	165 265 523,63	176 175 819,90	6,60%

Produits des services et du domaine (chapitre 70)

12 147 862,78 €

Ils représentent 6,9 % des recettes réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 6,36 % par rapport à 2021. En 2022, ces recettes dépassent leur niveau d'avant crise sanitaire (11,98 M€ en 2019).

Les principales recettes sont les suivantes :

le produit issu de la vente des concessions, caveaux dans les cimetières et des redevances funéraires pour un montant de 0,33 M€ qui décroît de 9,4 % par rapport à 2021 (0,37 M€). Il varie en fonction du nombre des acquisitions et renouvellements des concessions avec une évolution vers des choix de durées plus courtes, le produit du stationnement et de la location de la voirie publique qui s'était redressé en 2021 (1,69 M€), après avoir atteint son plus bas niveau en 2020 (1,29 M€), recule de nouveau en 2022 de 9,34 % à 1,53 M€, nettement inférieur à celui enregistré en 2019 avant la crise sanitaire (1,9 M€),

l'amende pour infraction au stationnement payant est devenue une redevance intitulée forfait de post-stationnement. Le produit est encaissé par la Métropole qui rembourse à Villeurbanne le montant des frais inhérents aux actions de contrôle et de verbalisation réalisées par la police municipale (0,16 M€),

les redevances d'occupation du domaine public (terrasses, chantiers, marchés forains) après la chute enregistrée 2020 (0,58 M€) confirment leur rétablissement initié en 2021 (0,92 M€). Leur produit se monte à 0,99 M€ en 2022 contre 1,08 M€ en 2019 pour mémoire,

les redevances perçues pour les différents équipements communaux loués à des tiers notamment le TNP, le théâtre de l'Iris pour un montant global de 0,63 M€ en régression de 3,1 % en 2022 (0,65 M€ en 2021). La diminution est imputable à la résiliation en cours d'année du bail avec AURA Cinéma pour l'occupation du Studio 24 situé 24, rue Decorps,

les redevances des abonnés de la MLIS et du Rize (38 K€) sont stables par rapport à 2021,

les redevances à caractère sportif, constituées essentiellement des redevances des piscines progressent fortement de 52,1 %, par rapport à 2021, année marquée par des fermetures imposées des équipements (crise sanitaire) et la réalisation de travaux au CNEG. Les recettes 2022 demeurent cependant éloignées du niveau d'avant crise sanitaire (0,42 M€ en 2019), de par la baisse de fréquentation des bassins,

les redevances et droits à caractère social, en diminution de 2,3% par rapport à 2021, s'élèvent à 0,94 M€ (après 0,96 M€ en 2021 et 0,67 M€ en 2020). Elles regroupent les participations versées au titre des services en charge de la petite enfance (crèche et halte-garderie), de l'éducation, de la jeunesse et de la maison de quartier des Brosses (MQB). L'exercice 2022 a été marqué par une diminution des recettes des crèches (-5,5% soit -46 K€), compensée partiellement par une hausse des recettes des ALSH de Chamagnieu et de la Maison de Quartier des Brosses. La baisse des recettes des crèches s'explique par des difficultés de recrutement qui ont conduit à la diminution de l'offre de places et à la réduction de l'amplitude horaire d'ouverture des équipements,

les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, 4,44 M€ en 2022, progressent de 8,7 % par rapport à 2021 (4,09 M€).

Le détail des recettes est le suivant :

recettes de la restauration scolaire pour un montant de 3,5 M€ en hausse de +8,2 % soit +0,27 M€, qui s'explique par une hausse de la fréquentation (+8%) et l'augmentation des tarifs entrées en vigueur en septembre (application de +4,5%)

produit des activités périscolaires, +1,7 % avec 0,8 M€ contre 0,79 M€ en 2021,

les recettes relatives aux classes découverte (CPA Chamagnieu) de 0,135 M€, après deux années de fortes diminutions (-43% en 2020 et -49% en 2021) repartent à la hausse (+130%). Elles demeurent cependant en deçà de leur niveau de 2019 (0,204 M€), notamment du fait de la fermeture partielle du centre en raison de la présence de punaises de lits,

produit des mises en fourrière des véhicules gênants de 0,38 M€ soit +1,6 % (0,37 M€ en 2021),

les locations de divers équipements (gymnases, lignes d'eau dans les piscines, salles du CCVA...) avec 0,65 M€ sont en hausse de 37,9 % par rapport à 2021 (0,47 M€) et s'approchent de leur niveau de 2019 (0,69 M€), signe d'une reprise de l'activité,

l'ensemble des autres remboursements de frais s'élève à 1,23 M€ en 2022 soit une hausse de 35,26 % (0,91 M€ en 2021), regroupant des recettes aussi diverses que variables. Cela recoupe notamment les participations de la Métropole de Lyon au titre des conventions relatives à l'animation territoriale et au développement économique (40 K€), la convention de partenariat avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi (50 K€), l'entretien des espaces publics du quartier du Tonkin (0,6 M€); le remboursement par l'ENM des frais de gestion de personnel (83 K€) ainsi que des frais relatifs aux fluides et à l'entretien de locaux mis à disposition de tiers (0,14 M€).

Impôts et taxes (chapitre 73)

128 856 079,70 €

Les impôts et taxes représentent 73,14 % des recettes réelles de fonctionnement et progressent de 3,99 % en 2022 (+4,95 M€). Ce chapitre regroupe des recettes de plusieurs natures.

Le principal produit encaissé au titre des impôts et taxes est celui issu des **contributions directes** dont la composition a été sensiblement modifiée en 2021, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation. La commune a alors cessé de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Son panier de contributions directes est aujourd'hui composé des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et non bâties (TFNB) et de la taxe d'habitation résiduelle (TH).

Afin de contrebalancer la perte du produit de THRP, la ville a bénéficié du transfert d'une partie de la TFB métropolitaine (11,03 points de taxe). Ce nouveau produit étant insuffisant pour équilibrer la perte de THRP, une compensation est versée à la commune. Le montant de celle-ci, afin de tenir compte du dynamisme des bases d'imposition, est calculé en appliquant un coefficient correcteur au produit des cotisations de taxe foncière sur le bâti payé par les contribuables.

En 2022, le montant des contributions directes s'est élevé à 103,23 M€ en hausse de +3,96 M€ par rapport à 2021 (soit + 3,98 %).

Cette progression est d'abord perceptible sur le produit de taxe foncière sur le bâti qui augmente de +4,8 M€ (+5,0 %), par rapport au produit perçu en 2021. Le montant global de TFB est de 101,1 M€. Il se décompose en 69,1 M€ issus des cotisations des contribuables et 32 M€ de compensation, calculée en appliquant aux cotisations des contribuables un coefficient correcteur (1,456). Autrement dit, pour 100 € de cotisation d'un contribuable, la commune perçoit un produit de 145,60 €.

La progression du produit est liée en partie à la hausse de ce coefficient correcteur qui a été réajusté en 2022, afin d'intégrer la part syndicale de taxe d'habitation perçue jusqu'en 2020 par SIGERLy. Le réajustement du coefficient correcteur correspond à une hausse de 0,77 M€ du produit de TFB (+0,8 % par rapport au produit 2021).

L'essentiel de la hausse est cependant dû à la progression des bases d'impositions (+4,2 %). L'évolution des bases doit être distinguée entre variation nominale (+2,8 %) et variation physique (+1,4 %).

La variation nominale correspond pour les locaux d'habitations à l'application de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) sur 12 mois au 30 novembre de l'année précédente (+3,4 % retenu pour 2022) et pour les locaux commerciaux à l'évolution des loyers (+1 %). La variation physique est plus vive pour les locaux commerciaux (+3,2 %) que pour les locaux d'habitation (+0,8 %).

Autre composante des contributions directes, la taxe d'habitation résiduelle (1,403 M€ en 2022) est perçue sur les résidences secondaires (THRS) et les locaux occupés par des personnes morales (sociétés, associations et organismes privés) non soumis à la cotisation foncière des entreprises. Cette contribution après avoir augmenté de 0,6 M€ entre 2020 et 2021 a diminué d'un montant quasi équivalent en 2022 (-0,57 M€ soit -29 %). Ceci s'explique par l'imposition à tort en 2021 de certains contribuables, notamment des étudiants en colocation, augmentant artificiellement le produit perçu cette année-là. Si les contribuables, concernés par les erreurs d'imposition, ont bénéficié de dégrèvements, la commune a conservé l'intégralité du produit notifié. En 2022, les services fiscaux ont corrigé les bases fiscales entraînant pour la ville, la perception d'un produit proche de celui de 2020.

Le produit de la majoration de TH, adopté par la ville en 2015, s'est élevé à 0,4 M€ en 2022, en recul par rapport à 2021 (0,43 M€).

Ont enfin été perçus 75 K€ de taxe foncière sur les propriétés non bâties et 0,23 M€ de rôles supplémentaires qui correspondent à des corrections d'impositions sur les exercices antérieurs (en recul de 0,24 M€ par rapport à 2021).

La Ville perçoit depuis le passage à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) devenue Contribution Economique Territoriale (CET) deux participations de la Métropole de Lyon :

- **l'attribution de compensation** qui a pour vocation de compenser la différence entre le produit de taxe professionnelle transféré à la Métropole de Lyon par la Ville et le produit des impôts ménages perçu par la Métropole avant le

passage en TPU. Cette somme est stable soit **8,95 M€**,

- **la dotation de solidarité communautaire (DSC)** a progressé par rapport à 2021 : **4,75 M€**, soit un gain de +1,12 M€ (+30,9%). Les modalités de calcul de la DSC ont été revues en 2022. Le montant de cette dotation, redevenue évolutive, est calculé en fonction de sept critères :

- richesse communale,
- revenu des habitants,
- nombre de logements sociaux,
- population couverte par le RSA,
- capacité des structures accueillant des adultes en difficulté,
- fraction du territoire communal situé en PENAP,
- développement économique.

Les principales autres taxes encaissées par la commune sont :

- **la taxe additionnelle aux droits de mutation** **9 847 911,53 €**

Alors qu'elle avait atteint un niveau record en 2021 (9,5 M€), cette taxe a encore progressé de 3,6 % en 2022 pour atteindre 9,85 M€, traduisant le dynamisme du marché immobilier. Cette recette étant volatile par nature car liée aux cessions des biens immobiliers, son maintien à un tel niveau en 2023 n'est pas garanti, au vu du contexte de tarissement de l'offre de prêts bancaires et de l'évolution du marché immobilier fin 2022,

- **la taxe sur l'électricité** **1 795 059,09 €**

Cette taxe, acquittée par les consommateurs, est versée à la Ville par les distributeurs d'électricité via le SIGERLy. Basée sur la consommation d'électricité des redevables, elle affiche un recul par rapport à 2021 (-21,5 %), qui s'explique par un retard de versement. Le montant notifié par le SIGERLy pour 2022 à 2,29 M€ est quasi stable comparé à 2021 (+0,18 %),

- **la taxe locale sur la publicité extérieure** **283 586,08 €**

Instituée par la loi de modernisation de l'économie d'août 2008 qui a amené une révision de l'assiette de taxation et des taux d'imposition, cette taxe s'est substituée à la taxe sur les affiches et enseignes. Une nouvelle grille tarifaire s'applique depuis 2019 avec pour effet de relever le tarif au m² de 5 € par an. En 2022, les tarifs ont été réévalués avec pour objectif d'atteindre par lissage progressif, les tarifs maximaux prévus par l'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales. Le produit s'établit à 0,28 M€ en progression de 10,3% par rapport à 2021 (0,26 M€).

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) **32 636 731,68 €**

Elles représentent 18,53 % recettes réelles de fonctionnement et progressent de 16,79 % par rapport à 2021. Cette

progression est notamment liée à diverses participations reçues pour l'organisation de Villeurbanne Capitale Française de la Culture, de la CAF dans le cadre de la convention globale territorialisée et de l'Etat à travers les dotations et compensations.

Les principales recettes du chapitre 74 correspondent aux dotations et compensations versées par l'État, dont la plupart relèvent de l'enveloppe normée. Hors compensations, les dotations de l'État, forfaitaire, de solidarité urbaine, de décentralisation, de péréquation, et instituteurs ainsi que les dotations pour le traitement des dossiers d'état civil et le recensement, augmentent de 1,17 % (19,7 M€ en 2022 contre 19,47 M€ en 2021), avec une variation différenciée des composantes :

- la dotation forfaitaire **13 537 063,00 €**

Cette dotation recule de 0,47% par rapport à 2021. Jusqu'en 2014, elle était constituée de quatre fractions (fraction de base calculée à partir du nombre d'habitants, fraction de superficie, fraction "complément de garantie", fraction relative à des compensations de taxe professionnelle). En 2015, ces quatre composantes ont été fondues en une seule. La dotation forfaitaire 2022 est établie sur la base du montant 2021 (13,6 M€) à laquelle s'ajoute une part liée à la dynamique de la population (+0,18 M€) puis s'applique ensuite un écrêtement (-0,25 M€) destiné à maintenir l'enveloppe globale normée affectée au financement de plusieurs dotations et compensations au même niveau,

- la dotation de solidarité urbaine (DSU) **5 560 929 €**

La progression de la DSU se poursuit en 2022 à hauteur de +4,96 %. Villeurbanne a bénéficié d'une augmentation légèrement plus importante que la hausse globale de l'enveloppe de la DSU au niveau national en 2022 (+3,8 %). Cette dotation est répartie en fonction d'un indice synthétique composé de quatre critères (part des bénéficiaires d'APL, part des logements sociaux, revenu moyen et potentiel financier). En 2022, Villeurbanne émergeait au 360^{ème} rang parmi les 700 communes éligibles (329^{ème} en 2021 sur 695 communes éligibles). Les communes aux premiers rangs de ce classement considérées comme les plus défavorisées, bénéficient à ce titre d'une dotation plus importante,

- la dotation générale de décentralisation (DGD) **461 547 €**

La Ville a bénéficié de la participation destinée au financement des services communaux d'hygiène et de santé. Cette dotation reste stable d'une année sur l'autre,

- les autres dotations de l'Etat **251 420 €**

Les autres dotations de l'Etat sont versées principalement pour la délivrance des titres d'état civil (passeports et cartes nationales d'identité) soit 0,106 M€, en compensation de la TVA payée sur certaines dépenses de fonctionnement (0,1 M€) et le recensement de la population (28,6 K€),

Outre ces dotations, l'État verse à la Ville **des allocations compensatrices** visant à corriger les pertes de ressources résultant d'exonérations décidées par le législateur :

- allocations compensatrices de taxes foncières comprennent les exonérations accordées aux personnes de condition modeste et les immeubles situés en zone urbaine sensible pour un montant de 0,35 M€ (0,23 M€ en 2021) et allocation compensant l'exonération de 50 % de taxe foncière accordée depuis 2021 aux établissements industriels, 1,06 M€ en 2022 (0,98 M€ en 2021) soit au total 1,41 M€,

- une allocation compensatrice de taxe d'habitation (0,77 M€) a été perçue exceptionnellement en 2022. Elle est destinée à compenser un effet de bord de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les communes qui avaient choisi de fiscaliser leur participation aux syndicats intercommunaux, à l'instar de Villeurbanne pour le Sigerly, n'avaient pas été compensées de la part de taxe d'habitation destinée à ce financement. Suite à une décision du Conseil Constitutionnel, le législateur a corrigé cet oubli, en allouant une compensation au titre de 2021 et en augmentant pour les années suivantes le coefficient correcteur évoqué précédemment. A partir de l'exercice de référence 2022, cette compensation est intégrée au chapitre 73 dans le produit fiscal.

Enfin, la commune perçoit 0,255 M€ au titre de la compensation de l'impôt sur les cercles de jeux.

Diverses subventions et participations ont été perçues, provenant essentiellement :

- de l'État 2,24 M€ (+62,2 % par rapport à 2021) qui concernent les aides à l'emploi, contrats aidés (0,22 M€) et l'aide exceptionnelle aux apprentis (54 K€). Les autres subventions portent principalement sur les actions en matière de
- politique de la Ville, le secteur de l'éducation avec la compensation pour la scolarisation obligatoire des enfants en maternelles (0,68 M€) et le dispositif périscolaire avec le fond d'amorçage (0,6 M€) et les aides perçues pour les actions en faveur de la santé publique (santé scolaire, point accueil écoute, «pass sport santé»). A ces participations s'ajoutent 0,32 M€ dans le domaine culturel pour l'organisation de CFC (0,25 M€) et la fête du livre jeunesse (70 K€),
- de la caisse d'allocations familiales 7,25 M€, dans le cadre du contrat enfance jeunesse (1,84 M€), de la prestation de service unique (3,28 M€) liée aux fréquentations des crèches et de la prestation de service ordinaire (2,13 M€).
- Ces participations sont en hausse de 1,8 M€ par rapport à 2021 (5,4 M€). Trois raisons expliquent principalement cette augmentation. En premier lieu, le changement de dispositif de financement de l'accueil des jeunes enfants par la CAF, remplacement de la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ) par les bonus territoires. En 2022, les deux dispositifs se sont chevauchés, la PSEJ étant versée avec un an de décalage alors que les premiers acomptes des bonus territoires sont versés l'année même. Par ailleurs, la prestation de service unique qui avait été versée pour seulement une partie de l'année en 2021, en raison de la crise sanitaire, a été perçue pour une année pleine en 2022. Enfin, le montant des participations perçues en 2021 était amoindri du fait de la reprise par la CAF d'une avance versée en 2020 pour faire face à cette même crise sanitaire,
- de la Caisse des Dépôts et Consignations (0,5 M€), Métropole de Lyon (0,27 M€), DRAC (5 K€) pour l'organisation de Villeurbanne Capitale Française de la Culture. A noter que les participations liées au mécénat privé sont comptabilisées en recettes exceptionnelles (chapitre 77),
- 24 K€ versés par Alliade Habitat et Est Métropole Habitat pour financer les actions de médiation sur le quartier Monod-Baratin,
- 18 K€ de l'association nationale de recherche technologie pour les contrats CIFRE (doctorants).

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

751 477,42 €

Ces produits proviennent essentiellement de la location du patrimoine immobilier de la Ville. Ils représentent 0,43% des recettes réelles de fonctionnement et sont stables par rapport à 2021. La principale recette est perçue pour l'occupation de l'Astroballe (0,22 M€). Ce chapitre enregistre aussi le produit des astreintes administratives en raison d'infractions au code de l'urbanisme (30 K€).

Atténuations de charges (chapitre 013)

488 324,86 €

Les recettes de ce chapitre évoluent à la hausse de 9,46 % par rapport à 2021 (0,45 M€) et constituent 0,28 % des recettes totales.

Elles portent sur les remboursements sur charges de la sécurité sociale (25 K€) au titre des arrêts maladie des personnels non titulaires. Elle enregistre principalement les remboursements sur rémunération du personnel titulaire pour 0,46 M€ au titre de versements de la CPAM, d'agents mis à la disposition de la caisse des écoles, d'instances collectrices de cotisation et de remboursement liés à des sinistres relevant de l'ancien contrat d'assurance statutaire avant la prise en charge en direct du risque par la ville.

Produits financiers (chapitre 76)

577,20 €

Il s'agit de dividendes de parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Produits exceptionnels (chapitre 77)

1 235 388,26 €

Ce chapitre qui représente 0,7 % des recettes réelles de fonctionnement, connaît une variation à la hausse de 55,2% par rapport à 2021 (0,796 M€). Ceci s'explique par le caractère unique et évolutif de certaines recettes comptabilisées sur ce chapitre, qui n'ont pas vocation à être réitérées d'un exercice à l'autre. Il s'agit essentiellement des :

- produits de cessions d'immobilisations (bâtiments, terrains, véhicules...) pour 0,14 M€ (0,11 M€ en 2021),
- notamment de véhicules (26 K€) et immobilière avec le 2 rue Péchoux (0,11 M€),
- dons de mécènes pour le financement de Villeurbanne Capitale Française de la Culture (0,784 M€),
- des indemnités d'assurances (235 K€) et l'exécution de jugements (7 K€),
- produits divers (71 K€), vente de certificats d'énergie (34 K€), pénalités (17 K€) annulations de mandats sur exercices antérieurs (14,5 K€), recouvrement de créances admises en non-valeur (4 K€)...

Recettes d'ordre de fonctionnement**Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)****684 732,22 €**

Il s'agit de reprises de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisation qui doivent être amorties (0,685 M€). La contrepartie est une dépense d'ordre équivalente enregistrée au chapitre 040 en section d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité d'approuver le compte administratif 2022 de la ville de Villeurbanne, le maire étant sorti de la salle au moment du vote.

*Certifiée exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie le 26 mai 2023 et
de la réception en Préfecture le 26 mai 2023
identifiant de l'acte :*

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne